



HAL
open science

L'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt ou la valeur d'un exemple de développement local

Frédéric Santamaria

► **To cite this version:**

Frédéric Santamaria. L'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt ou la valeur d'un exemple de développement local. Territoire institutionnels, territoires fonctionnels, 2003, Macon, France. pp.265-270. halshs-00174025

HAL Id: halshs-00174025

<https://shs.hal.science/halshs-00174025v1>

Submitted on 24 Sep 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'AIRE URBAINE BELFORT-MONTBÉLIARD-HERICOURT OU LA VALEUR D'UN EXEMPLE DE DEVELOPPEMENT LOCAL.

Frédéric SANTAMARIA*.

[titre 1] INTRODUCTION : UNE APPROCHE EN TERMES DE DEVELOPPEMENT LOCAL.

L'un des débats géographiques les plus constants est celui qui oppose les approches globales à celles qui rendent compte d'expériences singulières. Nous proposons ici un cadre d'analyse qui permet d'inscrire une étude de cas, celui de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt¹, dans une perspective plus générale, celle du développement local utilisé ici comme outil conceptuel. L'intérêt de cet outil est qu'il permet de traiter des rapports entre territoires institutionnels et territoires fonctionnels. En effet, l'approche en termes de développement local repose généralement sur l'identification d'un territoire considéré comme un espace de solidarité active au sein duquel les populations locales sont appelées à se mobiliser et à coordonner les ressources locales dans une perspective de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales. Ainsi, au fondement de l'approche en termes de développement local, il y a ce souci de repérer des fonctionnements territoriaux concrets transcendant, le cas échéant, les frontières des territoires institutionnels considérés ici au sens des territoires hérités de l'organisation politico-administrative (départements, circonscriptions électorales, etc.). Par conséquent, traiter du cas de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt dans une perspective de développement local, c'est savoir en quoi ce cas précis nous renseigne sur les rapports entre territoires institutionnels et territoires fonctionnels. Dans ce cas, l'action locale se développe sur un territoire revendiqué politiquement. Cette revendication s'appuie toutefois sur une certaine réalité fonctionnelle. On assiste alors à une reconnaissance opérationnelle et institutionnelle de ce territoire. Cette évolution permet de poser une des questions majeures soulevées par une approche en termes de développement local : celle des rapports entre élus, citoyens et territoire.

[titre 2] UN TERRITOIRE REVENDIQUE POLITIQUEMENT.

Le territoire de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt apparaît comme une construction politique pilotée par des élus locaux. Elle constitue un territoire de l'action qui transcende les frontières politico-administratives.

L'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt, fortement marquée par l'industrie, fut très affectée par la crise économique du début des années 1980. C'est pour tenter de contrebalancer les effets de cette crise qu'est créée en 1984 l'association *Aire urbaine 2000* qui rassemble alors les élus de Belfort, de Montbéliard et d'Héricourt, du District urbain du Pays de Montbéliard et du Conseil général du Territoire de Belfort. S'ouvre une période de mise en œuvre de projets communs visant à placer cet espace dans une nouvelle perspective de développement. Profitant de la dynamique des politiques publiques en faveur des universités, le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche fait l'objet d'un fort investissement. L'association apparaît alors comme un lieu de mobilisation et de concertation. L'Institut polytechnique de Sévenans est créé en 1985, transformé depuis (1999) en Université de Technologie de Belfort-Montbéliard. S'opèrent également des délocalisations de formations générales de l'Université de

¹ Initialement (cf. *infra*) cet espace correspondait à l'ensemble du département du Territoire de Belfort, aux cantons de Montbéliard-Est, Montbéliard-Ouest, Sochaux, Étupes, Audincourt, Hérimoncourt, Valentigney dans le Doubs, aux cantons d'Héricourt et de Champagny en Haute-Saône.

“ Aire urbaine ” est une appellation locale sans rapport avec les aires urbaines de l'INSEE.

* Laboratoire Géophile – Université Denis-Diderot Paris 7

Franche-Comté vers Belfort et vers Montbéliard. Dans le domaine culturel, les collectivités financent conjointement un certain nombre de structures nouvelles (un musée scientifique à Montbéliard, un centre international de création vidéo dans le Territoire de Belfort). Des opérations conjointes de prospections d'entreprises sont menées par les agences de développement économique de Belfort et de Montbéliard, des coopérations en matière touristique sont promues entre les offices de tourisme des deux villes. Enfin, dans le domaine de la santé, c'est au sein de l'association que fut négociée la fusion des hôpitaux de Belfort et de Montbéliard.

Dans la période de l'association d'élus de 1984 à 2001, le territoire est également utilisé pour faire valoir les intérêts locaux auprès de l'Etat et des instances régionales (obtention des fonds européens de l'objectif 2, de la prime à l'aménagement du territoire). La stature nationale de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, alors président de l'association, permet également aux autres acteurs locaux de bénéficier d'un avocat de poids au sein des instances nationales. Ainsi, l'association se maintient en dépit des alternances politiques car les membres y trouvent chacun leur intérêt.

Nous pouvons donc constater que la constitution d'une entité territoriale du Nord-Est de la Franche-Comté transgressant les frontières politico-administratives pour appuyer un projet de développement s'opère à partir d'un volontarisme politique fort. Toutefois, cette initiative repose également sur une réalité de fonctionnement socio-économique.

[titre 3] UNE REALITE DE FONCTIONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.

L'identification d'un espace distinct au Nord-Est de la Franche-Comté ne peut véritablement se faire sur la base de considérations physiques ou historiques. Il s'agit avant tout d'un espace fonctionnel.

D'un point de vue physique, l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt ne peut être considérée comme un ensemble homogène. Certes, le paysage change totalement lorsque l'on sort de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Ainsi, sitôt passée la ligne de partage des eaux, qui épouse presque totalement les limites du Territoire de Belfort, on tombe dans la plaine d'Alsace, donc dans un fossé d'effondrement aux sols plus riches et aux coteaux porteurs de vignoble. La vallée du Doubs offre pour sa part un paysage de plateaux profondément entaillés par la rivière. On peut à la rigueur considérer qu'il s'agit là d'un point de jonction de plusieurs espaces dont l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt opérerait la synthèse. En effet, l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt occupe une place à part sur l'axe Rhin-Rhône. Il s'agit d'une zone de transition entre les Vosges au nord et le Jura au sud. Au nord, les collines du Pays sous-vosgien sont situées au pied du massif du Ballon d'Alsace ou de l'ensemble du Ballon de Servance et constituent une limite particulièrement marquée avec la Lorraine. Au sud, commencent les plateaux du Jura, à la limite de la Suisse, avec une toute autre forme de relief. Entre ces deux zones, la trouée de Belfort comporte bon nombre d'éperons calcaires, comme ceux portant les forteresses de Belfort et de Montbéliard, qui surplombent une plaine aux sols assez pauvres.

D'un point de vue historique, le découpage de l'espace considéré a connu à ses marges et en son sein de nombreuses fluctuations. Pour s'en tenir à la période qui s'ouvre avec la Révolution française, Belfort et sa subdélégation furent comprises dans le département du Haut-Rhin lors de la création des départements. L'annexion de Montbéliard et de sa principauté en 1793 se traduisit par son rattachement au département de la Haute-Saône. Montbéliard fut ensuite soustrait à la Haute-Saône, en 1797, pour être rattachée au « Mont-Terrible » qui constituait un département dépourvu de continuité territoriale. En 1800, Montbéliard fut rattaché au Haut-Rhin, formant ainsi le Grand-Haut-Rhin englobant Montbéliard, Porrentruy, Délémont et Bienne. Ce découpage perdura jusqu'à la chute de l'Empire. Le Haut-Rhin retrouve alors à peu près ses limites de 1790 englobant toutefois le Pays de Montbéliard. En 1816, ce dernier en fut séparé et rattaché au département du Doubs, Belfort restant à la tête d'un arrondissement du Haut-Rhin. À l'issue de la guerre de 1870-1871, la solution la plus simple aurait été de rattacher Belfort à l'un des départements voisins, en particulier celui du Doubs. Mais politiquement, rattacher Belfort à l'un

des départements comtois aurait été reconnaître que la perte des départements alsaciens avait un caractère définitif. Ainsi, un décret officialisa le maintien du statut départemental des territoires restants et un préfet fut nommé en 1904. La victoire de 1918 rouvrit le débat sur le devenir du territoire de Belfort et son rattachement au Haut-Rhin. Il fut également question de créer un département plus vaste que le seul département du Territoire de Belfort, englobant une partie de la Haute-Saône et Montbéliard ; celui-ci correspondait, peu ou prou, aux limites de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Le nom de « Montbelcourt » pour désigner cet espace avait même été avancé. Ce fut finalement la création officielle d'un département du Territoire de Belfort qui prévalut...

Par conséquent, ni les caractéristiques physiques de l'espace considéré, ni les découpages politico-administratifs liés à l'histoire ne permettent de justifier ni d'expliquer les limites d'une entité territoriale au Nord-Est de la Franche-Comté dite de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. C'est donc à des caractéristiques fonctionnelles d'organisation de l'espace qu'il faut ici faire référence.

L'espace de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt qui rassemble, au recensement de 1999, 297 438 habitants, est polarisé par deux villes moyennes, Belfort (81 524 habitants en 1999) et Montbéliard (113 059 habitants en 1999). Selon Paul CLAVAL, même si elle diffère d'une structure hiérarchique classique, la structure en place est fonctionnelle et s'apparente plutôt à une organisation polycentrique (CLAVAL, 1978). Les densités de population y sont relativement élevées si on les compare aux standards régionaux (69 habitants par km²) et même nationaux, de l'ordre de 240 habitants par km² au recensement de 1990².

L'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt relève de plusieurs zones d'emploi³. Par ailleurs, la zone d'emploi de Montbéliard déborde, au sud et à l'ouest⁴, les limites de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Le canton haut-saônois de Champagny, inclus dans le périmètre de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt, appartient à la zone d'emploi de Lure-Luxeuil. Néanmoins, alors que le département du Territoire de Belfort correspond à la zone d'emploi du même nom, le canton d'Héricourt participe, quant à lui, du fonctionnement de la zone d'emploi de Montbéliard. Par conséquent, on ne peut déduire du découpage en zones d'emploi un ensemble fonctionnel relativement homogène. Il est néanmoins intéressant d'observer la vie de relations à l'intérieur de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt en étudiant les migrations domicile-travail entre les zones d'emploi car les deux principaux pôles d'emploi sont sans conteste les agglomérations de Belfort et Montbéliard en raison, notamment, de la présence d'importantes entreprises industrielles : les différents avatars de l'entreprise ALSTOM à Belfort et les Automobiles Peugeot à Sochaux. Ainsi, en 1990, selon l'INSEE, alors que 3 657 habitants se rendaient de la zone d'emploi de Montbéliard vers celle de Belfort, 6 623 personnes se rendaient de la zone d'emploi de Belfort vers celle de Montbéliard. Ces chiffres dépassent très largement ceux qui reflètent les relations de proximité avec les autres zones d'emploi pour lesquelles les migrations constatées ne dépassent guère 500 personnes sauf dans le cas des migrations de la zone d'emploi de Belfort vers celle d'Altkirch (512) ou celle de Mulhouse (886); les migrations les plus significatives étant enregistrées de la zone d'emploi de Lure-Luxeuil vers celle de Belfort (1 713) et de cette dernière vers la Suisse (1 711). Dans tous les cas, elles n'ont pas l'intensité de celles relevées entre les zones de Belfort et de Montbéliard. Cette situation n'est pas démentie par l'observation de données plus récentes : entre 1990 et 1999, l'intensité des échanges en matière d'emploi entre les zones de Montbéliard et Belfort s'est accrue, avec tout à la fois une hausse importante de résidents de Montbéliard travaillant à Belfort (+2 300) et une hausse de 12 % des entrées de belfortains sur la zone d'emploi de Montbéliard. Les migrations alternantes entre le pays de Montbéliard et le Territoire de Belfort se sont accrues de 1 712 unités. Le phénomène est de même nature entre Héricourt, Montbéliard et Belfort. « Ainsi on peut constater que le processus d'équilibrage des marchés de l'emploi s'effectue pour une large part grâce aux mouvements pendulaires ce qui rend la conduite d'approches cloisonnées sur les deux bassins d'emploi

² Source : AIRE URBAINE 2000, 1998, Aire urbaine 2000, Montbéliard, Aire urbaine 2000, 12 p.

³ Zone d'emploi de Belfort, zone d'emploi de Lure-Luxeuil, zone d'emploi de Montbéliard.

⁴ cantons concernés : cantons de l'Isle-sur-le-Doubs, de Rougemont, de Clerval, de Pont-de-Roide, de Saint-Hippolyte dans le Doubs et canton de Villersexel en Haute-Saône, soit 23 % de la population de la zone d'emploi en 1999 (198 070 habitants).

* Laboratoire Géophile – Université Denis-Diderot Paris 7

de moins en moins pertinente et ceci d'autant plus que les rapports entre donneurs d'ouvrage et sous-traitants renouvellent régulièrement la localisation des emplois.» (SERVICE PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE URBAINE BELFORT-MONTBÉLIARD-HÉRICOURT, 2003, p. 117).

Concernant la desserte de la population de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt⁵ en matière d'équipement, une analyse menée par les services de l'Etat en 2003 montre « ...la forte cohérence du pays [de l'Aire urbaine] du fait des étroites relations qu'entretiennent les villes de Belfort et Montbéliard. En termes d'équipements, l'Aire Urbaine affiche une très forte cohérence interne, quelle que soit la fréquence des équipements étudiés. La multiplicité des centres de niveau inférieur fait de l'Aire Urbaine le pays le mieux équipé [en Franche-Comté] en commerces et services de proximité. 21 centres disposent ainsi de l'ensemble des équipements banals » (SERVICE PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE URBAINE BELFORT-MONTBÉLIARD-HÉRICOURT, 2003, p. 169).

Enfin, l'industrie marque l'espace de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt avec près de 50% de la population active employée dans ce secteur. En outre, l'Aire urbaine se distingue au sein de la région Franche-Comté, par des emplois plus qualifiés, ce qui peut s'expliquer par la présence de grosses unités industrielles mettant en oeuvre des technologies de pointe. L'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt bénéficie également d'une plus forte proportion de cadres d'entreprises et de techniciens, contremaîtres ou agents de maîtrise. Cependant, les ouvriers forment encore plus du tiers et les ouvriers qualifiés près du quart des effectifs de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt (SERVICE PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE URBAINE BELFORT-MONTBÉLIARD-HÉRICOURT, 2003).

C'est dans le rapport entre une certaine réalité fonctionnelle et la mobilisation des acteurs politiques locaux qu'émerge l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt faisant de ce cas un exemple recevable de développement local (TEISSERENC, 2002).

Par ailleurs, l'on assiste à une véritable reconnaissance qui se traduit par l'adaptation des cadres d'intervention institutionnels à la problématique de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Plus récemment, les dispositions relatives aux pays de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999 viennent rencontrer les initiatives de développement prises de longue date dans le Nord-Est de la Franche-Comté

[titre 4] UN TERRITOIRE LÉGITIMÉ.

À partir du début des années 1980, l'administration de l'Etat organise certains de ses services à l'échelle de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement dispose d'une subdivision qui travaille à cette échelle. C'est le cas aussi pour l'Agence nationale pour l'emploi, pour la Direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes, pour la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Plusieurs procédures de politiques publiques sont pilotées, pour l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt, par le préfet du Territoire de Belfort, préfet coordinateur, comme, par exemple, la déclinaison locale du programme de développement trans-régional, " Avenir du Territoire entre Saône et Rhin " mis en place après l'abandon par le Gouvernement JOSPIN du projet de canal à grand gabarit. Un Service public à l'aménagement de l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt a également été créé afin d'éclairer les procédures contractuelles locales (projet d'agglomération, charte de pays),

En outre, l'organisation d'institutions à l'échelle de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt ne concerne pas seulement l'administration de l'Etat, mais également des entreprises publiques comme *Électricité de France – Gaz de France*, des associations sportives (ex. randonnées) et citoyennes

⁵ dans le cadre du périmètre du pays de l'Aire urbaine tel que défini en 2000 (cf. conclusion).

* Laboratoire Géophile – Université Denis-Diderot Paris 7

(association pour la promotion des transports urbains, association de défense de l'environnement) ainsi que la représentation locale du MEDEF. La reconnaissance de ce territoire s'exprime également par la publication fréquente dans la presse locale (*L'Est républicain*, *Le Pays de Montbéliard*) d'une page consacrée à l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt.

À partir de 1999, l'inscription de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt dans la politique des pays apparaît alors assez naturelle alors même que l'association s'était engagée, dès 1998, dans la rédaction d'un projet de Charte d'aménagement et de développement. Son élaboration a donné lieu à l'organisation de groupes de travail rassemblant des acteurs locaux venus d'horizons différents sur des thèmes variés : enseignement supérieur et recherche, économie, tourisme, transports, image et communication... Cette opération débouchera sur la réalisation d'un document validé par les collectivités. En parallèle, la concertation autour de la mise en place d'une structure de coopération sous la forme d'un établissement public est lancée. Elle s'oriente vers la création d'un syndicat mixte impliquant dans son fonctionnement des collectivités à différents niveaux territoriaux et autorisant une maîtrise d'ouvrage collective des projets. Le syndicat comporte 10 membres : les conseils généraux du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, la communauté de communes du Pays d'Héricourt et celle de Delle (dite du Sud Territoire), les villes de Belfort, de Montbéliard et d'Héricourt, la communauté d'agglomération belfortaine et celle du Pays de Montbéliard.

À ce stade, l'on peut considérer que ce qui a été conduit dans le Nord-Est de la Franche-Comté anticipe sur les dispositifs de politique publique nationaux qui incorporent, de manière croissante, une approche en termes de développement local (identification d'un " territoire cohérent ", mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration et le suivi du projet à travers, notamment, la mise en place de conseils de développement). Dans le même temps, cette évolution permet de poser la question du rapport entre le territoire, les élus et les citoyens, ces derniers ayant été, jusqu'alors, peu impliqués dans la démarche de projet.

[titre 5] CONCLUSION : UN EXEMPLE QUI POSE LE PROBLEME DU RAPPORT ENTRE ELUS, CITOYENS ET TERRITOIRE.

L'évolution récente de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt ne dément pas le caractère fortement politique de cette construction en dépit d'une certaine réalité fonctionnelle.

Ainsi, avant la présentation du périmètre d'étude du pays à la Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire, une polémique s'est engagée sur l'intégration du canton de Champagny (Haute-Saône) ; les élus cantonaux contestant le découpage proposé qui ne faisait pourtant que reprendre le périmètre " historique ". Ils dénonçaient une entreprise hégémonique visant à contrôler, *via* une structure institutionnelle où ils seraient mal représentés, le développement de zones d'activité économique susceptibles de faire de l'ombre à celles du Territoire de Belfort. Une citation du Sénateur Maire de Montbéliard, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard est sur ce point éclairante : " Les problèmes de frontières sont difficiles : y a-t-il vraiment un périmètre historique de l'Aire urbaine? Et si tel est le cas, ne peut-il évoluer? Si hier on considérait que Champagny faisait partie de l'Aire urbaine, il existe peut-être des raisons pour considérer l'inverse aujourd'hui "...⁶ Dans le même ordre d'idée, l'intégration dans le périmètre d'étude du canton de Pont-de-Roide, au sud de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, découle notamment d'une volonté des responsables du Conseil général du Doubs de contrebalancer le poids du Territoire de Belfort au sein du périmètre.

De manière plus générale, l'on assiste ici, grâce aux procédures mises en place et à travers les découpages cantonaux, au retour en force de l'institution qui représente la pérennité des structures administratives

⁶ *L'Est républicain*, Lundi 29 janvier 2001.

* Laboratoire Géophile – Université Denis-Diderot Paris 7

françaises : le département (cf. *supra* : les trois conseils généraux concernés par le territoire de l'Aire urbaine participent au syndicat mixte).

Pour ce qui est du syndicat mixte⁷, structure porteuse de la démarche pays, l'intégration de la Communauté de communes du Sud Territoire, alors même que le territoire de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt est couvert, dans sa quasi-totalité, d'intercommunalités de ce type, s'explique certes par le poids relatif (20 653 habitants) de cette Communauté organisée autour de la petite ville de Delle, mais, également, par la personnalité du Député Maire de cette ville, conseiller général socialiste du Territoire de Belfort, alors Président de l'Assemblée nationale. C'est ainsi qu'une distinction est introduite au cours de la mise en œuvre de la démarche pays entre les communautés de communes créées dans le mouvement impulsé par la loi CHEVÈNEMENT : certaines seront représentées au comité syndical du syndicat mixte, d'autres n'auront droit qu'à une représentation au sein du conseil de développement du pays.

L'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt reste donc très largement une affaire d'élus, aspect peu en accord avec une démarche tout à fait satisfaisante de développement local. Dans le même temps, elle devient une affaire publique qui pose le problème de la place des citoyens dans cette démarche, notamment à travers la mise en place du conseil de développement. Or, si l'on peut être circonspect sur la capacité à faire fonctionner cette institution pléthorique, composée de 250 personnes réunies une à deux fois par an, dans le sens d'une élaboration participative de projets, on peut également considérer qu'il s'agit là d'une occasion pour trouver de nouveaux modes de réglages de l'action publique, où le mandat électif repose moins sur la représentation qui s'exprime au sein de découpages institutionnels que sur la capacité à forger des projets communs en articulant de manière dynamique territoires fonctionnels et territoires institutionnels.

Bibliographie :

- AIRE URBAINE 2000, 2000, « Dossier de candidature en vue de l'arrêté de périmètre », multigraphié, Montbéliard, octobre, non paginé.
- CLAVAL P., 1978, *Haute-Bourgogne et Franche-Comté*, Paris, Flammarion, 328 p.
- GIRAUT F., VANIER M., 1999, « Plaidoyer pour la complexité territoriale », *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?* sous la dir. de F. Gerbaux, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, p. 143-172.
- GREFFE X., 1984, *Territoires de France, les enjeux économiques de la décentralisation*, Paris, Economica, 146 p.
- LACOSTE Y., 1986, *Géopolitique des régions françaises*, Tome III, Paris, Fayard, 1159 p.
- SERVICE PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE URBAINE BELFORT-MONTBÉLIARD-HÉRICOURT, 2003, *Aire urbaine, livre blanc : diagnostic, enjeux, orientations*, 216 p., Préfecture de la Région Franche-Comté, Besançon, 216 p.
- TEISSERENC P., 2002, *Les politiques de développement local*, Paris, Economica, 231 p.

⁷ Dénommé *Syndicat mixte de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle*.

* Laboratoire Géophile – Université Denis-Diderot Paris 7